

Le don de moelle osseuse en question

A l'occasion de la 7^{ème} semaine nationale de mobilisation pour le don de moelle osseuse (du lundi 19 au dimanche 25 mars 2012), l'Agence de la biomédecine a lancé une campagne de sensibilisation novatrice sur Internet, en collaboration avec l'Etablissement Français du Sang, les centres hospitaliers, la société française de greffe de moelle osseuse et de thérapie cellulaire et les associations.

Dès le lundi 19 mars en se connectant au site www.dondemoelleosseuse.fr, les internautes ont la possibilité de participer à la création collective d'un film destiné à faire connaître à un large public toute l'importance du don de moelle osseuse. Un seul enjeu : être encore plus nombreux pour donner aux malades un espoir supplémentaire de guérison en recrutant 18 000 nouveaux donneurs et en diversifiant les profils inscrits sur le registre France Greffe de Moelle.

Chaque année, 2 000 personnes sont atteintes de maladies graves du sang, comme les leucémies, les lymphomes, mais aussi d'autres formes de pathologies sanguines moins connues. Aujourd'hui, ces maladies peuvent être soignées par une greffe de moelle osseuse. Chaque donneur de moelle osseuse peut ainsi offrir à un malade une chance supplémentaire de guérison. C'est parce que la compatibilité entre deux individus est très rare que plus les donneurs seront nombreux et plus la probabilité de sauver un malade augmentera.

Emmanuelle Prada-Bordenave, directrice générale de l'Agence de la biomédecine : « En tant qu'institution publique rattachée au ministère de la Santé, notre rôle à l'Agence de la biomédecine est d'organiser et de développer le don, le prélèvement et la greffe de moelle osseuse, pour apporter aux malades une chance supplémentaire d'accéder à un traitement. Cette nouvelle campagne de mobilisation s'inscrit dans la continuité de tous les efforts menés depuis maintenant 7 ans, afin de promouvoir en France le don de moelle osseuse. Pour 2012, nous avons souhaité lancer grâce à Internet un appel au grand public et à sa solidarité. Lui dire que nous avons besoin de l'aide de chacun et que de nouveaux donneurs volontaires s'inscrivent en nombre sur le registre France Greffe de Moelle.

Ce film participatif « Un instantané pour tout changer » auquel chacun peut contribuer sur le site www.dondemoelleosseuse.fr montre que nous portons tous en nous l'espoir de sauver la vie d'un malade... en devenant donneurs. »

Plus les veilleurs de vie sont nombreux, plus l'espoir de sauver un malade augmente

En France, 197 000 personnes se sont déjà engagées à faire un don de moelle osseuse en s'inscrivant sur le Registre France greffe de moelle. Elles sont rassemblées dans une communauté, celle des « Veilleurs de vie », des donneurs discrets mais dont l'engagement est sans faille le jour où un malade aura besoin d'eux. Ces « Veilleurs de vie » ne sont pas encore assez nombreux pour répondre aux besoins des malades. Chaque année, l'Agence de la biomédecine doit recruter un minimum de 18 000 nouveaux donneurs et contribuer à ce que le registre France Greffe de Moelle atteigne la taille de 240 000 donneurs inscrits d'ici 2015.

En 2011, 1 544 greffes de moelle osseuse ont été réalisées à partir de donneurs volontaires (52 % à partir de donneurs issus du registre et 48 % grâce à un don dans la famille).

S'engager pour la vie en devenant donneur

Rejoindre la communauté des « Veilleurs de vie » en devenant donneur de moelle osseuse est un engagement fort. Il suppose que chaque personne soit suffisamment informée sur le besoin des malades et les implications du don, avant d'accepter de donner un peu d'elle-même pour un jour peut-être sauver une vie.

3 conditions pour devenir donneur

Pour devenir donneur de moelle osseuse, il est indispensable d'être en parfaite santé, d'être âgé de 18 ans minimum à 50 ans révolus lors de l'inscription, d'accepter de répondre à un entretien médical et de faire une prise de sang.

2 modes de prélèvement à connaître

Le prélèvement de la moelle osseuse peut se faire de deux manières. Ce choix est déterminé par le médecin, en tenant compte des caractéristiques du donneur et du receveur.

- Le prélèvement dans les os postérieurs du bassin : effectué sous anesthésie générale : l'intervention dure 1 heure environ et nécessite une hospitalisation de deux jours. Ce type de prélèvement permet le recueil des cellules souches de la moelle osseuse mais aussi de leur environnement.

- Le prélèvement dans le sang par cytophérèse : le donneur reçoit un médicament par injection sous-cutanée, une semaine avant le prélèvement en ambulatoire, libérant les cellules souches de la moelle osseuse qui vont quitter les os pour passer temporairement dans le sang, où elles seront prélevées.

Le prélèvement se planifie entre 1 et 3 mois à l'avance, ce qui permet au donneur de prendre les dispositions nécessaires. La législation prévoit la prise en charge des frais liés à l'intervention et l'organisation d'un arrêt de travail si nécessaire.

(808 mots)